

LE PRÉFET

Nîmes, le 26 mai 2026

à

Mesdames et Messieurs les Maires du département
Mesdames et Messieurs les présidents des EPCI
Madame la présidente du conseil départemental

copie à M. le sous-préfet d'Alès,
Mme la sous-préfète du Vigan
Monsieur le président de l'association des
maires du Gard
Monsieur le président de l'association des
maires ruraux du Gard
Monsieur le délégué territorial de l'ARS

Objet : Gestion sanitaire 2026 des vagues de chaleur en France Métropolitaine

PJ : 1 guide "Faire face aux vagues de chaleur avec votre Plan Communal de Sauvegarde – Recommandations aux maires et bonnes pratiques"

La France connaît actuellement un phénomène de très fortes chaleurs exceptionnel à cette période de l'année.

Le département du Gard connaît sa première vigilance de niveau jaune pour le phénomène de canicule en raison du pic attendu en milieu de semaine. Ces épisodes se traduisent par une surmortalité des personnes fragiles¹ ou surexposées², notamment les personnes âgées. A ces occasions, les services hospitaliers constatent également une hausse des recours aux soins d'urgence et des hospitalisations directement liées aux fortes chaleurs.

Le dispositif départemental de préparation à la gestion de ces événements doit permettre d'anticiper la survenue d'une vague de chaleur en sensibilisant les populations sur les bons gestes à adopter et de mettre en place les mesures collectives de protection.

Les mesures de protection des populations contenues dans le plan ORSEC départemental *gestion sanitaire des vagues de chaleur* et le dispositif national d'appui et de conduite de crise sanitaire s'appuient sur le dispositif de vigilance météorologique de Météo-France.

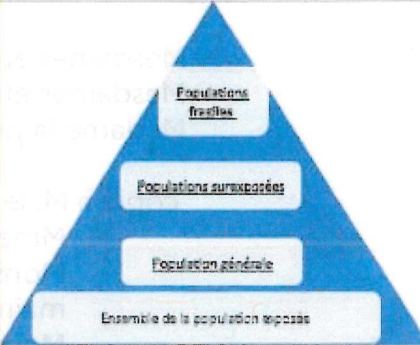
Le dispositif de surveillance météorologique du phénomène canicule est activé du 1^{er} juin au 15 septembre (<https://vigilance.meteofrance.fr>). Comme pour les autres aléas climatiques suivis par Météo-France, les cartes sont publiées à minima deux fois par jour à 6 h et 16 h et sont accompagnées, le cas échéant, de bulletins de suivi. En matière de communication, en niveau Orange, on parle "d'alerte canicule" et en niveau rouge "d'alerte canicule extrême".

Selon les circonstances, cette période peut être avancée ou prolongée, ce qui est précisément le cas cette année.

¹ personnes âgées, femmes enceintes, enfants de moins de 6 ans, personnes souffrant de maladies chroniques, personnes dont le traitement peut majorer les effets de la chaleur, personnes en situation de handicap.

² personnes sans abri, travailleurs surexposés, habitants de logements mal isolés, gens du voyage, scolaires, détenus, sportifs

Le tableau suivant précise les catégories de populations à protéger en fonction de la nature de la vague de chaleur et du niveau de Vigilance associé.

Définitions	Vigilance météorologique correspondante	Populations susceptibles d'être impactées
Pic de chaleur	jaune	
Episode persistant de chaleur		
Canicule	orange	
Canicule extrême	rouge	

En complément de ces dispositifs, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) doit intégrer toutes les dispositions nécessaires à la gestion de vagues de chaleur, en prévoyant les mesures de sensibilisation de vos administrés aux mesures d'adaptation de leurs comportements et les mesures de protection individuelle et collective.

Dans ce cadre, je vous demande d'actualiser le recensement des personnes fragiles et de plus de 65 ans de votre commune (registre communal) et d'anticiper le repérage et la mobilisation d'équipements et de lieux spécifiques rafraîchis pour mettre à l'abri les plus fragiles. Les écoles doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Je vous demande également d'anticiper l'adaptation des dispositifs prévisionnels de secours (DPS) lors des manifestations organisées sur votre commune et d'informer les organisateurs d'événements sportifs, culturels ou festifs des mesures de prévention à mettre en œuvre en période de fortes chaleurs.

Il vous appartient par ailleurs de recenser, signaler et communiquer largement sur les points d'eau et îlots de fraîcheur accessibles au public, en veillant à bien indiquer si la qualité de l'eau des fontaines publiques est propre à la consommation.

Les mesures de gestion que vous prendrez devront être adaptées à l'événement (intensité, durée...) et aux catégories de populations concernées (personnes âgées, enfants, sans domicile fixe, travailleurs en extérieur...). Le guide en pièce jointe vous aidera dans ce travail.

Les recommandations sanitaires, émises par le Haut Conseil de la santé publique, doivent être largement diffusées.

Vous pouvez télécharger les supports de Santé publique France sur le site : <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaleurs-canicule/outils/#tab>

Santé publique France met également à disposition un dispositif d'information destiné à accompagner l'adaptation du quotidien face aux fortes chaleurs, consultable à l'adresse suivante : <https://www.vivre-avec-la-chaueur.fr/>

Je compte sur votre implication afin de protéger, de la façon la plus efficace possible, vos concitoyens face aux conséquences sanitaires engendrées par les vagues de chaleur.

Je vous remercie pour votre concours actif au service de cet enjeu prioritaire de santé publique.

Jérôme BONET

